

Aides techniques à domicile : tout un défi!

Pour assurer le soutien à domicile des



Julie Bleau asstsas

personnes en perte d'autonomie, les CLSC prêtent de multiples aides techniques. Ces équipements sont financés par l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (ADRLSSS). Fauteuils de transfert, lits, lève-personnes, etc., chacun de ces équipements se décline en plusieurs marques et modèles et présente différentes caractéristiques. Alors lequel convient le mieux au client ?

Chaque attribution requiert, de la part de l'ergothérapeute, une recherche approfondie pour comparer et analyser les différentes possibilités sur le marché. Sur quels critères se baser pour choisir ? Y a-t-il des critères plus importants que d'autres ? Voici une démarche novatrice entreprise par l'ADRLSSS de Montréal pour faciliter la sélection des aides techniques.

Des cas classiques

Une ergothérapeute demande à l'ADRLSSS de financer le lève-personne X pour une dame, une autre demande le Y pour son client, un autre le Z. À première vue, tous ces modèles s'équivalent, sauf le prix qui diffère passablement.

Pour éviter que chaque intervenant n'évalue chaque fois les produits X, Y et Z, l'idée qu'un comité expert procède à leur analyse exhaustive est lancée. Pourquoi demander le X, le Y ou le Z ? Peut-être réclame-t-on le modèle X parce qu'on ne connaît pas bien le Y ? Par habitude ? Parce qu'on a omis de considérer un critère important ? Parce que le petit « plus » du levier X est tout à fait indispensable pour l'autonomie de cette cliente ?

Une fois le modèle choisi, il faut trouver les fournisseurs pour le meilleur prix et les meilleures conditions possibles et, ensuite, procéder à un appel d'offres.

Un comité expert

Pour éviter que chaque intervenant n'évalue chaque fois les produits X, Y et Z, l'idée qu'un comité expert procède à leur analyse exhaustive est lancée. Ce comité comparerait les produits, les évaluerait et choisirait ceux qui répondent le

mieux aux besoins de la majorité des clients. Puisque les CLSC récupèrent les aides techniques pour les redistribuer à d'autres clients, le comité viserait aussi à ce que le modèle privilégié réponde à la plus vaste clientèle possible.

Ainsi, à la suite d'une entente entre l'ADRLSSS de Montréal et la Corporation approvisionnements-Montréal, un comité d'ergothérapeutes démarre à l'automne 2003. Une première! Le comité entreprend une démarche novatrice d'analyse dont le but premier est de faciliter le travail des ergothérapeutes lors de l'attribution des aides techniques. En effet, il est difficile pour un intervenant de maintenir à jour ses connaissances en raison du marché sans cesse en mouvement. Le comité souhaite aussi réduire, pour les ergothérapeutes, la lourdeur administrative du processus de recherche de soumissions.

La démarche du comité

Pour chaque type d'équipement, le comité expert doit choisir un modèle « idéal », celui qui répond le mieux à ses critères, et identifier un fournisseur. Voici un résumé des différentes étapes de la démarche menée par le comité expert.

Choisir les critères

Le comité détermine les critères de base pour analyser les aides techniques. Pour chaque aide technique, les critères sont spécifiques. Ils tiennent compte des besoins du client, mais aussi de ceux des aidants, des soignants et des manutentionnaires qui effectuent la livraison.

Par exemple, parmi les critères pour la chaise d'aisances, on retrouve : châssis antirouille, appuie-bras escamotables, siège coussiné, freins. Il s'agit d'idéaux. Le comité se doute bien qu'un même modèle ne répondra pas à tous ces critères. C'est ce qu'il vérifie lors de son analyse afin de s'approcher le plus possible de l'idéal.

Le nombre de critères retenus varie en fonction de la complexité de l'équipement. Par exemple, l'aide pour le lavage des cheveux comporte trois critères d'analyse, la



Les membres du comité expert (de gauche à droite, de bas en haut) : Denise Dalpé, Marie-Josée Filion, Yveline Delma, Françoise Giroux, Louise De Serres, Linda Samyn, Julie Bleau, Évelyne Cochet. Absentes : Martyne Audet, Louise Desmarais, Esther Letendre, Nicole O'Dowd.



chaise d'aisances douze et le lève-personne mobile au sol vingt-sept! Le prix, la garantie, l'entretien requis, la disponibilité des pièces sont aussi des critères. L'implication de l'ASSTSAS au sein du comité reflète le souci, en cours d'analyse, de considérer les soignants qui utilisent les aides techniques à domicile.

Pour répondre aux particularités des soins à domicile, le comité se préoccupe également des modalités d'accès à l'équipement. Est-il possible de le louer avant de l'acheter ? Si oui, le coût de la location est-il déductible au moment de l'achat ? Y a-t-il possibilité d'essai à domicile ? Doit-on payer des frais de livraison, d'installation ou de désinstallation ? Ces questions orientent le choix de fournisseurs.

Pondérer les critères

Évidemment, tous les critères ne revêtent pas la même importance. Par exemple, pour un fauteuil de douche, une structure antirouille est essentielle et nettement à privilégier par rapport à des appuie-bras escamotables. Ainsi, la pondération des critères permet de chiffrer l'importance d'un critère par rapport à un autre.

Analyser les produits

Le comité rédige une fiche de critères pour chaque type d'équipement. Ces fiches sont transmises aux fournisseurs qui les complètent pour chaque produit soumis. Ensuite, une liste de tous les produits par ordre de prix est préparée. Ainsi, sous la rubrique

Là où la démarche du comité expert diffère et innove, c'est qu'elle analyse au-delà du simple facteur prix. « Fauteuils gériatriques », se retrouvent tous les modèles proposés par ordre de prix. Le comité débute son analyse par le premier modèle au haut de la liste, soit le moins dispendieux. Un processus d'appel d'offres « normal »

s'arrête bien souvent ici : on classe par ordre de prix et on retient le moins cher !

Là où la démarche du comité expert diffère et innove, c'est qu'elle analyse au-delà du simple facteur prix. L'équipement le moins dispendieux ne correspond peut-être pas aux critères de sélection. Ainsi, chaque caractéristique est discutée et analysée à l'aide de la fiche remplie, des informations contenues dans les catalogues ou sur les sites Internet, des expériences vécues ou rapportées. Plusieurs aides techniques étant disponibles sur place, le comité les a manipulées et observées sous tous leurs angles.

là un fauteuil gériatrique. Elle vérifie si les caractéristiques correspondent bien aux besoins de la cliente. Si oui, bravo! Elle achemine sa demande à l'Agence qui évalue si elle est recevable ou pas.

L'intervenant n'a pas à justifier de midi à quatorze heures les raisons de son choix : puisque ce modèle a été sélectionné par le comité, il est intéressant, il présente un bon rapport qualité-prix, les conditions de prêt à domicile sont avantageuses, etc.

Toutefois, si ce fauteuil ne convient pas à la cliente, s'il faut un autre modèle, alors l'ergothérapeute l'explique dans sa demande, procède à la demande de soumissions et l'Agence analyse le dossier. Avant « l'entente », toute aide technique devait traverser ce processus. Maintenant simplifiée, la demande ne requiert des démarches administratives que dans le cas où l'aide technique à l'entente ne correspond pas aux besoins.

Le processus étant novateur, le comité entend bien suivre son évolution et réajuster le tir au besoin. Il s'agit de se simplifier la vie, non pas de se la compliquer, dans le respect des clients et des intervenants!

Se simplifier la vie

Le comité a atteint son objectif de faciliter le travail des ergothérapeutes en identifiant des aides techniques qui conviennent à la majorité des clients. C'est ce qu'on appelle les aides techniques « à l'entente ». Pourtant, cela ne veut pas dire que le nombre d'aides techniques disponibles pour la clientèle est moindre.

Le processus du comité indique à l'ergothérapeute un produit intéressant, à bon prix et qui répond aux besoins les plus fréquents. Ainsi, lorsqu'une cliente requiert un fauteuil gériatrique, l'ergothérapeute procède à l'analyse clinique de ses besoins particuliers: la démarche du comité ne remplace jamais l'analyse du professionnel.

Une fois les besoins identifiés, l'ergothérapeute consulte la liste des équipements à l'entente. Il y a

